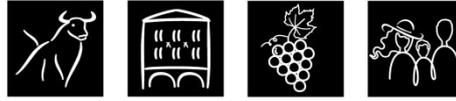


Département du GERS

\*\*\*\*\*

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



*Pays d'Armagnac*

Extrait du registre des Délibérations du Comité  
Syndical du 2 Avril 2021

**Date de la convocation**  
**26/03/2021**

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>13</b>
<b>Nombre d'excusés</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>0</b>
<b>Vote</b>	
- <b>POUR</b>	<b>12</b>
- <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
- <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

15/04/2021

Et publication le

15/04/2021

Date d'affichage

15/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Valence-sur-Baise sous la présidence de M. Michel GABAS.

**Présents :** M DUPUY Alain (suppléant de M. BARSACQ Franck), CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, SPOERRY Quitterie (suppléante de M. GOUANELLE Vincent), GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, NETO Barbara, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle), M. TOUHE-RUMEAU Christian

**Excusés :** M., BEYRIES Philippe, ESPERON Patricia, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, THIEUX-LOUIT Véronique, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

**Procurations :**

A été nommé **secrétaire de séance** :  
Mme Barbara NETO

**Délibération N°10 – 02/04/2021 – 7.1**

Nature de l'acte : 7.1

## Budget Annexe ADS – Vote du compte administratif de l'exercice 2020 et affectation du résultat

Le Comité Syndical,  
 Après avoir entendu le rapport de l'exercice 2020 qui peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budg. totales (a)	12 289.14	172 479.78	184 768.92
Titres de recettes émis (b)	6 805.90	202 015.00	208 820.00
Réductions de titres (c)	0,00	28 017.00	28 017.00
Recettes nettes (d=b-c)	6 805.90	173 998.00	180 803.90
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations bud. totales (e)	12 289.14	172 479.78	184 768.92
Mandats émis (f)	3 770.40	171 154.25	174 924.65
Annulations de mandats (g)	0.00	7 205.54	7 205.54
Dépenses nettes (h = f-g)	3 770.40	163 948.71	167 719.11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	3 035.50	10 049.29	13 084.79

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatif à la désignation d'un président autre que la présidente du PETR pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. M. TOUHE-RUMEAU Christian a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Michel GABAS, s'est retiré pour laisser la présidence à M. TOUHE-RUMEAU Christian pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

**Où l'exposé de M. TOUHE-RUMEAU Christian, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

**APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		34351.78		5 925.24		40 277.02
Opérations de l'exercice	163948.71	173998.00	3 770.40	6 805.90	167 719.11	180 803.90
TOTAUX	163948.71	208349.78	3 770.40	12 731.14	167 719.11	221 080.92
Résultats de clôture		44 401.07		8 960.74		53 361.81
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX Cumulés	163 948.71	208349.78	3 770.40	12 731.14	167 719.11	221 080.92
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>44401.07</b>		<b>8 960.74</b>		<b>53 361.81</b>

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. TOUHE-RUMEAU Christian explique enfin, qu'une fois voté le Compte Administratif de l'exercice, il convient d'en affecter le résultat. S'agissant du résultat de clôture de l'exercice 2020 à la section de fonctionnement, ce dernier s'établit à la somme de 44 401,07 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 032-200048601-20210402-02042021\_10BIS-DE

M. TOUHE-RUMEAU Christian propose l'affectation suivante :  
44 401.07 € en excédent de fonctionnement en recettes porté sur  
la ligne budgétaire article (002).

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

**Le Président,**  
**M . Michel GABAS**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Gabas".